Vol. XV. — Saint-Boniface, Manitoba, 20 Mai 1886 — No. 31.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernan le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



— LE —

MAGASIN BLEU

Vis-a-vis la Banque des Marchands.

WINNIPEG.

Habillements valant $20 pour $12.
Habillements valant $16 pour $10.
Habillements valant $13.50 POUR $7.50.

PARDESSUS tout Laine à grands sacrifices.

Venez nous faire une visite et juger par vous-mêmes.

N'OUBLIEZ PAS L'ENDROIT :

426, RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

3m 1,10,35

ACHETEZ

— VOS —

MARCHANDISES SECHES

— CHEZ —

WM. BELL.

Notre assortiment du printemps est encore préférable à celui des autres années.

Nous avons en mains les Meilleures Marchandises que l'on puisse se procurer.

Ces Marchandises consistent en

ETOFFES A ROBES,
GARNITURES, CACHEMIRES,
MÉRINOS, VELVETEENS,
ARTICLES de FANTAISIE, TWEEDS,
COTONS, INDIENNES,
Etc., Etc.

CHEMISES POUR MESSIEURS et VÊTEMENTS DE DESSOUS en Grande Variété.

Wm. BELL,

288 RUE PRINCIPALE, coin de la Rue Graham,

WINNIPEG.

3m 18,2,86

GRANDE VENTE A BON MARCHÉ

— CHEZ —

Z. ROBERT,

Avenue Provencher, Saint-Boniface.

PROFITEZ DES GRANDS AVANTAGES QUI VOUS SONT ACTUELLEMENT OFFERTS.

Notre Magasin est tellement encombré qu'il nous faut vendre nos Marchandises à tout prix. Venez vous convaincre par vous-mêmes de la vérité de nos assertions.

NOTRE ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SÈCHES EST AU COMPLET.

3 CAISSES de CHAPEAUX pour DAMES viennent d'être reçues. GARNITURES variées.

CHAUSSURES ! CHAUSSURES !

EPICERIES DE PREMIER CHOIX.

Z. ROBERT,

Bloc Dubuc, Avenue Provencher, Saint-Boniface.

1 ,86

JAMES E. P. PRENDERGAST,

Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc., etc.

Bureaux :

AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE.

GEO. E. FORTIN,

Avocat.

No. 366, RUE PRINCIPALE,
WINNIPEG.

6m 18,6,85

DR J. H. O. LAMBERT,

MÉDECIN-CHIRURGIEN--ACCOUCHEUR ;
Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.

Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. 1an 14 1 86

N. D. BECK

Successeur de Royal & Prud'homme,

Avocat, Procureur, Solliciteur de la Compagnie de Prêt " Le Crédit Foncier Franco Canadien."

J. P. PRUD'HOMME,

NOTAIRE PUBLIC ET RÉDACTEUR D'INSTRUMENTS.

BUREAU :

No. 344, Rue Principale,
WINNIPEG.

Winnipeg, 9 Nov. 1882. jno.

LIBRAIRIE KEROACK,

Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

Livres, papeteries, images, tapisseries objets de piété et de fantaisie, ornements, bronzes et argenteries d'églises, cadres, albums etc., etc. Fourniture de classes et de bureaux.

On sollicite la correspondance pour tout ce qui peut concerner le commerce de Librairie.

MADAME BLAIS,

MODISTE.

COIN DES RUES TACHÉ ET DUMOULIN, ST. BONIFACE, MAN.

Etoffes à robes en grande variété.

Toute étoffe achetée chez Madame Blais sera taillée gratis, sur demande.

Ouvrages faits à bas prix.

Une visite est sollicitée.

1an 15 4 86.

MADAME HAMMOND !

Modiste Marchande de Toilettes !

A l'honneur d'informer les dames qui demeurent en dehors de la Cité qu'elle a ouvert une AGENCE DE CONFFCTION et d'articles de toilette de tout genre. Toutes les commandes seront exécutées avec la plus scrupuleuse attention. TROUSSEAUX DE BAPTÊME ET DE NOCES. UNE SPÉCIALITÉ.

Demandez des circulaires avec des détails complets au numéro 101, Rue King Ouest, Toronto.

AGENCE D'IMMEUBLES

CANADIENNE-FRANÇAISE DE MANITOBA.

Le soussigné informe le public qu'il a plusieurs milliers d'acres de terre à vendre dans les florissantes Paroisses de Saint-Boniface, Saint-Vital, Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pie, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint-Malo, Sainte-Anne, Lorette, Saint-Charles, etc., etc., à des conditions très-faciles et à des prix très-modérés, et de plus, qu'il se charge de vendre à commission les terres que l'on voudra lui confier.

AUSSI PLUSIEURS TERRES A LOUER.

LOTS DE VILLE A VENDRE.

Correspondance sollicitée.

J. LECOMTE,
Saint-Boniface, Man.

Boite No. 161, Saint-Boniface.

jno 12 3 85.

REPRODUCTIONS

L'ESPOIR EN DIEU.

O voyageur, que brise une longue souffrance,
Que ta force abandonne au milieu du chemin,
Renonce aux visions de la terre, et demain
Tu goûteras la paix, le repos, l'espérance.

Au fond des vastes cieux, comme au fond de [l'esprit,
Cherche la vérité que nul récit n'altère,
Et sois sûr qu'au-delà du vague et du mystère
Quelqu'un de bienveillant te voit et te sourit.

Vers les grouffres d'azur ouvre d'immenses ailes,
Abjure le sarcasme ironique et moqueur,
Espère, crois, adore, et retrempe ton cœur
Dans la sérénité des choses éternelles.

FRANCIS MELVIL.

TRISTE FIN.

Un jeune Canadien-Français du nom de Louis Caron s'est noyé dernièrement dans le Mississipi. Il était allé travailler dans les chantiers et était sur le point de revenir à la ville lorsqu'il s'est accidentellement noyé. Il vint au Minnesota il y a près de deux ans, et pensionnait chez M. Généreux. Quelque temps avant sa mort un de ses amis lui demanda de donner l'adresse de ses parents afin de pouvoir communiquer avec eux dans le cas ou la chose deviendrait nécessaire ; mais Caron refusa disant : " Je suis parti de chez mes parents qui demeurent à la Rivière du Loup en bas de Québec, parce qu'ils n'ont pas voulu me laisser épouser une jeune fille que j'aimais, et jamais je ne leur pardonnerai, car ils ont rendu ma vie malheureuse. Je ne veux pas qu'ils sachent où je suis."

Ce sont là les seuls renseignements que le malheureux Caron consentit à donner.

Lorsqu'il s'est noyé Louis Caron avait reçu de son maître un chèque en paiement de ce qui lui était dû, mais ce chèque n'a pas été retrouvé dans les vêtements du défunt dont le corps a été immédiatement repêché. Ses restes mortels ont été enterrés sur les bords du Mississipi à un endroit connu de M. Généreux. Louis Caron était à l'emploi d'un marchand de bois dont nous n'avons pu obtenir le nom, mais nous sommes informés que ce monsieur est prêt à payer à la famille le montant qui lui était dû lors de son décès.

Les parents ou amis de Louis Caron pourront obtenir tous les renseignements qu'ils désireront en s'adressant au Revd Père Dagnault curé de Notre Dame de Lourdes, et au bureau de l'*Echo de l'Ouest*.

Les Journeaux du Canada sont priés de reproduire.

Echo de l'Ouest, St Paul Minn.

UNE SINGULIERRE MEPRISE

Nous empruntons à la *Gazette de Lorraine* le récit du singulier fait suivant :

" La femme Bardot, habitant à Arraincourt, a été arrêtée pour avoir tenté de faire mourir son mari.

" Bardot rentrait un soir après avoir absorbé une forte dose de spiritueux, produisant l'effet d'un narcotique et se couchait. C'était le moment ou jamais de " le suicider." Dans le plafond, au-dessus du lit se trouvait pratiqué une ouverture pouvant livrer passage à une corde de forte dimension. La femme Bardot monte au grenier, descend une corde par le trou, revient dans la chambre où son mari continuait à dormir, façonne savamment un nœud coulant dans la corde et l'en roule en guise de cravate autour du cou du " condamné."

" Ces préparatifs terminés, elle remonte au grenier, attire fortement la corde à elle et en fixe l'extrêmité à une poutre ; la résistance qu'elle eut à vaincre lui prouvait suffisamment que l'opération avait réussi à souhait. Il s'agissait maintenant de donner l'alarme afin de ne pas se compromettre. C'est ce qu'elle fait. A moitié vêtue, les yeux hagards, les cheveux en désordre, elle s'élance dans la rue, et dans le crépuscule elle jette des cris de détresse et de désespoir. Les voisins se rassemblent ; on interroge la femme qui se donne des airs de veuve éplorée, et, d'une voix entrecoupée de sanglots, elle narre l'affreux suicide que vient d'accomplir son mari. Quelques personnes courageuses se disent qu'il est peut-être encore temps de couper la corde et de rappeler le pendu à la vie ; elles entrent donc résolument.

Mais, ô stupéfaction ! à la place du pendu se balançait le fourneau de la chambre, tandis que Bardot qui, dans l'imagination de sa coupable épouse, devait déjà avoir rendu l'âme, regardait les nouveaux venus en ricanant.

Voici ce qui était arrivé : Bardot qui n'était pas aussi insensible dans sa léthargie que sa femme se l'était imaginé, s'était parfaitement rendu compte de la situation, lorsque sa femme lui eut passé la corde au coup. Feignant de ne pas voir, il l'avait laissé faire ; mais aussitôt qu'elle l'eut quitté pour remonter au grenier, il avait sauté à bas du lit, s'était débarrassé de la corde et l'avait attaché au poêle qui fut ainsi hissé au plafond à sa place.

Comment payer une mere des baisers a interets.

Un bon père de famille tenait le language suivant à sa fille, charmante enfant de dix-sept ans, qui était plutôt inclinée à passer son temps à lire des romans et faire de la musique que d'aider aux soins de la famille.

—Ma chère fille, dit-il, ne remarques-tu pas chez ta mère une apparence de fatigue, voir même d'anxiété ? Naturellement, ce n'est pas toi qui en est la cause, mais tu pourrais y rémédier. Veux-tu me faire un grand plaisir ? Bien ; demain matin, tu te lèveras à bonne heure et prépareras toi-même le déjeûner ; lorsque ta mère se lèvera, tu courras au devant d'elle et lui donneras sur la bouche un beau gros baiser. Tu ne saurais t'imaginer comme ça la rajeunira, que lorsque tu verras son doux visage enluminé par la joie et la surprise ; d'ailleurs, ma chérie, tu lui dois quelques baisers.

—Ah ! oui, je me rappelle ; quand tu étais toute petite, malade, le visage boursoufflé, l'haleine fièvreuse, eh bien, alors ta chère mère t'embrassait, quand d'autres te fuyaient, te couvrait de baisers en te serrant sur son cœur. Et pourtant alors, tu n'étais pas la jeune fille charmante que tu es maintenant. Et puis, pendant toutes les années de ton enfance, c'était encore elle qui était toujours prête, par la magie du baiser d'une mère, à guérir tes pauvres petites mains sales et potelées, blessées par les premières ronces qu'elles rencontraient sur le chemin de la vie.

Aussi, les baisers de minuit qui plus d'une fois chassèrent quelques mauvais rêves qui te faisaient t'agiter sur ton lit. Tous ces baisers sont à intérêt depuis toute ces longues, longues années.

Certainement, elle n'est pas aussi jolie que toi, mais petite, si tu avais seulement fait ta part d'ouvrage pendant les dix années passées, le contraste ne serait pas aussi remarquable. Son visage a beaucoup plus de rides que le tien, oui beaucoup ; mais, si tu tombais malade, il t'apparaîtrait aussi beau que celui d'un ange, car tu le verrais penché sur toi, chaque fois que tu ressentirais le moindre besoin, et ses rides te paraîtraient alors comme autant de reflets de la bonté même, se chassant les uns les autres sur son visage chéri.

Hélas ! elle nous quitteras, un de ces jours. Toutes ces fatigues finiront par l'user si on ne les enlève pas. Ces pauvres mains rudes, qui ont fait tant de choses nécessaires pour toi, seront croisées sur sa poitrine. Ces lèvres négligées qui te donnèrent le premier baiser, à toi bébé, seront pour toujours closes, et ces pauvres yeux chagrins et fatigués se seront ouverts dans l'éternité, alors ma fille, tu apprécieras ta mère, mais il sera trop tard, pour sa joie à elle et pour ton bonheur à toi.

Les femmes.

Les femmes semblent être crées pour notre bonheur, en calmant nos inquiétudes par leurs caresses, en adoucissant nos mœurs par la douceur et la pureté des leurs, et en nous aidant à supporter nos malheurs et nos disgrâces. Mais combien en est-il qui remplissent cette vocation ?

***

Comme les hommes sont plus capables de distinguer le mérite des femmes à certains égards, de même les femmes jugent plus sainement des hommes, lorsque la prévention ne s'en mêle pas.

***

L'amour, chez les femmes, cause d'étranges métamorphoses : la fière s'humanise ; la dévote écarte ses scrupules ; la prude ne sauve que les apparences ; la farouche ne l'est point dans le particulier ; l'indifférente ne l'est que pour un temps.

***

Rien de si inexorable qu'une vieille femme sur l'amour des jeunes.

***

En général, les femmes sont accoutumées à pleurer sans douleur, comme à rire sans raison ; par la seule force de l'exemple.

***

Il ne suffit pas d'être belle pour se faire aimer ; les hommes veulent encore que l'on soit aimable, et pour le devenir, il en coûte des soins ; il faut réformer son caractère, l'adoucir, être complaisante, égale, etc.

***

La complaisance, l'égalité d'humeur et la propreté chez les femmes sont trois chaînes dont un cœur amoureux ne sort jamais : ce sont les moyens les plus sûrs, pour une honnête femme, de se conserver toute sa vie l'attachement d'un homme.

***

Rarement les femmes saventelles prendre de l'empire sur leurs passions ; elles se laissent toujours conduire par les caprices de l'amour et de la haine. Tel est le caractère de la plupart des belles femmes, surtout de celles qui ont moins de raison et de vertu que de beauté.

***

Les femmes aiment les scènes intriguées et les intrigants : la vie uniforme est leur aversion. Une femme créera plutôt un orage que de voir toujours le temps serein. Pourvu qu'elles président à l'ouragan, ou qu'elles aient le pouvoir de le diriger, il ne manque rien à leur satisfaction.

La fortune du Bismarck.

Voici de curieux renseignements qui nous sont donnés sur la fortune personnelle du prince de Bismarck.

Aujourd'hui, le grand chancelier allemand fait fabriquer près de 100,000 litres d'eau-de vie par mois, dont 30,000 sortent des distilleries de Varzin.

Le domaine de Varzin, tant pour les distilleries que pour les fabriques de papier, rapporte annuellement au chancelier de 125,000 à 150,000 francs. Ce domaine fut acheté par M. de Bismarck après la guerre de 1866, avec une dotation que lui fit le roi de Prusse.

D'autre part, l'immense propriété de Friedrichsruhe qui fut donnée à M. de Bismarck en 1871, a un revenu de 300,000 francs.

Enfin, il y a quelques années, le chancelier a racheté la terre de Schœnhausen, dont les revenus dépassent aujourd'hui 100, 000 francs.

A l'heure actuelle, M. de Bismarck a un revenu de 6 à 700, 000 francs.

Comme on le voit, en s'occupant des affaires de son pays, le grand chancelier a su également ne pas laisser péricliter les siennes.

La Consomption Guerie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe l'Asthme et toutes les affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Debilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaitre aux malades. Poussé dar le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Expédié par la poste si, ou adresse avec un timbre nommant ce journal. W. A. NOYES, 149 *Power's Block. Rochester, N. Y.* 1an 26 11 85.



La plus Grande Vente au Prix Coûtant et Sans Réserve, qui ait jamais eu lieu à Winnipeg, se continue actuellement

Chez ALEXANDER

No. 332, RUE PRINCIPALE, vis-a-vis le Potter House.

Tous les Articles de Toilette comprenant les Cachemires Noirs et de Couleurs se vendent actuellement au prix coûtant.

Tous nos Satins et Soies Noirs et de Couleurs se vendent au prix coûtant.

Tous nos Flanelles, Couvertes, Châles, Fourrures, Cotons, Indiennes, Manteaux, Pardessus, Ulsters, Nuages, Chaperons, Gants, Mitaines et tous les Articles de Toilette pour Messieurs se vendent au prix coûtant.

Articles de Mode au-dessous du prix coûtant.

Nous donnons un escompte de trentepour cent sur tous nos Articles de Mode.

Pous bénéficier des plus grands avantages jamais offerts à Winnipeg, allez directement

Chez ALEXANDER, 332 Rue Principale, Winnipeg.

6m 21,1,86

Le Manitoba.

Jeudi, 20 Mai 1886.

LA REDISTRIBUTION.

Le projet de loi pour la rédistribution des divisions électorales de la province a été communiqué à la chambre cet après-midi. Cette mesure était attendue avec anxiété par le public. Les membres de la législature qui n'ont pas l'oreille des Ministres, ne pouvaient s'empêcher de témoigner leur malaise, à cause du danger où ils se voyaient exposés de perdre leur siége. Le *Sun* de Winnipeg a tenté une couple de fois de donner une idée de ce que devrait être la nouvelle loi; mais bien qu'exactes là où il n'y avait aucun risque de se tromper, les divisions ne sont pas telles qu'annoncées par ce journal.

Nous avons actuellement trente et une divisions électorales et nous en aurons trente-cinq sous la nouvelle loi. L'augmentation n'est pas considérable; mais elle suffit, si l'on considère le chiffre de notre population.

Nous regrettons de perdre l'une de nos plus anciennes divisions: celle de La Baie Saint-Paul où la population a beaucoup diminuée à cause des inondations fréquentes de la rivière Assiniboine. La Baie Saint-Paul fait maintenant partie de la division de Saint-François-Xavier

Les autres changements qui nous intéressent le plus sont les suivants: la municipalité de Saint-Norbert détachée de LaVérandrye, est annexée à la division électorale de Cartier, celle d'Youville est détachée de Sainte-Agathe et annexée à Morris; Sainte-Agathe ne comprend que le comté de Carillon et sera connu sous ce nom à l'avenir.

Nos amis du Lac-des-Chênes sont dans la division de Dennis, ceux de Saint-Laurent dans Woodlands, comme autrefois; ceux de Saint-Léon et Saint-Alphonse dans Lorne; ceux du Fort-Ellice dans Shoal Lake.

Voici la liste des trente-cinq divisions électorales telles qu'elles sont proposées aujourd'hui:

Russell,	Lakeside,
Shoal Lake,	Woodlands,
Dennis,	Saint-François-Xavier,
Souris,	
Turtle Mountain,	Rockwood,
Brandon Ouest,	St. Andrews,
Brandon Est,	St. Clements,
Minnedosa Ouest,	Springfield,
Minnedosa Est,	Kildonan et St. Paul,
Beautiful Plains,	Winnipeg Nord,
Westbourne,	Winnipeg Sud,
Norfolk,	Assiniboia,
Lorne,	Saint-Boniface,
Argyle,	Cartier,
Rock Lake,	Morris,
Dufferin Sud,	Emerson,
Dufferin Nord,	Carillon,
Portage,	La Vérandrye.

AUX CULTIVATEURS.

Manitoba est un pays d'avenir (soit dit sans scandaliser certains journaux de la province de Québec). Il a été dit et répété à maintes reprises qu'avec le Nord-Ouest, notre province était le grenier futur du vieux monde. La fertilité de notre sol n'a plus besoin d'être prônée. Chez nous l'agriculture réussit, c'est un fait avéré, et plus que dans les autres provinces du Dominion le gouvernement a à cœur l'encouragement de tout ce qui peut être de quelque utilité pour la province.

Le département de l'Agriculture vient de s'assurer les services de M. S. M. Barré, professeur du Collège de Guelph, Ont. Nous ne saurions trop encourager les cultivateurs d'assister aux conférences que ce Monsieur doit donner par tout Manitoba sur les laiteries. Nous ne doutons pas que les conseils de cet expert ne fassent comprendre à nos cultivateurs tous les avantages qu'ils peuvent retirer de cette industrie quasi nouvelle à Manitoba. M. Barré, ne manquera pas sans doute, de parler des succès de M. le Duc de Blacas, de M. Wagner, M.P.P., dans cette industrie

Notre pays ensemble avec la culture des céréales est des mieux adapté au développement de cette nouvelle perspective.

M. S. M. Barré, a été envoyé en Europe par le gouvernement de la province de Québec pour étudier les meilleurs systèmes concernant les "Laiteries."

Et selon tous, c'est aujourd'hui une des meilleures autorités sur cette question.

Tous ceux qui auront le plaisir d'entendre M. Barré, comprendront pourquoi il a été demandé ici, et surtout mettront en pratique ses conseils, ce qui sera une voie nouvelle pour nous emparer du sol.

OEUVRE DE L'HOPITAL.

Il y a quelques semaines, les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, obéissant aux sollicitations des amis de leur institution, et pressées d'ailleurs par le désir de faire du bien à un plus grand nombre de malades, se sont décidées à construire un nouvel édifice pour ce que nous appelons l'hôpital proprement dit.

Les Sœurs n'ont aucun revenu et ne font le bien qu'à force de sacrifices et de travail. Aussi, il est tout naturel qu'en face de la dépense considérable qu'elles vont s'imposer, elles aient fait un appel au public pour en obtenir de l'aide.

L'Hôpital de Saint-Boniface n'est pas simplement une œuvre paroissiale, puisque des malades y viennent de tous les points. Ce n'est même pas simplement une œuvre diocésaine, puisque dans cette institution, on reçoit des patients de toutes croyances comme de toutes origines, les étrangers aussi bien que les citoyens de Manitoba.

Nous ne nous étonnons pas de voir que l'appel des dévouées religieuses ait provoqué un écho si sympathique de toutes parts. De tous côtés, on admet la nécessité de construire cet hôpital; et il y a tout lieu de croire que les secours permettront d'élever un édifice spacieux, commode et salubre.

Cette entreprise étant essentiellement une œuvre de charité, pas besoin de dire que tous ceux qui veulent y contribuer doivent mettre de côté tout esprit individuel, et même l'intérêt local, pour ne considérer que le résultat que l'on doit avoir en vue.

Puisqu'il s'agit de se procurer des ressources, il faut une organisation; et pour que cette organisation soit efficace, il faut qu'elle soit sous un contrôle qui commande une unité d'action.

Voulant donner à nos lecteurs des renseignements certains, nous avons été aux informations, et voici ce que nous sommes autorisé à publier comme certain:

1o. L'œuvre de l'Hôpital est sous le patronage de Monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface.

2o. Un comité exécutif a été formé de dames qui veulent bien, sous la présidence de la Révérende Mère Supérieure des Sœurs de la Charité, travailler au succès de l'œuvre.

3o. Quelques-unes des dames ont visité nombre de familles, qui toutes ont témoigné le meilleur vouloir, et ce résultat, par lui-même, est déjà une garantie de succès, et, par conséquent, un encouragement à continuer.

4o. Des listes de souscriptions seront remises, par les dames du comité ou par les Sœurs, aux personnes qui voudront bien se charger de les faire remplir.

5o. Pendant l'hiver, des bazars seront organisés dans différentes localités, et pourront avoir lieu dans le cours de l'année 1887.

6o. Monseigneur l'Archevêque avait autorisé la tenue d'un bazar à Saint-Boniface, et en vertu de cette autorisation, des personnes dévouées avaient commencé à le préparer pour le mois d'août prochain, mais d'après le désir de Monseigneur l'Archevêque, ce projet a été retardé, en sorte qu'on ne s'occupera pas du bazar projeté pour l'Hôpital de Saint-Boniface, d'ici à l'hiver prochain; mais alors tous les amis de l'œuvre seront priés de prêter leur appui. Cette nouvelle décision donne le temps de pourvoir à une plus forte organisation, de s'assurer un concours plus général, et par cela même, obtenir un succès plus grand.

ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE.

L'élection des officiers de l'"Association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba" pour 1886, a eu lieu dimanche, et a donné le résultat suivant:

Président— M. J. E. P. Prendergast, M. P.P.

1er. Vice-Président—M. Jos. Lecomte, M. P.P.

2ème Vice-Président—M. Roger Marion.

Secrétaire-Archiviste—M. Edmond Trudel, réélu.

Asst-Secrétaire-Archiviste—M. Eugène Paradis, réélu.

Secré.-correspondant—M. Emile Jean.

Asst-Secrétaire-correspondant M. Albert Bétournay, réélu.

Trésorier—M. Télesphore Pelletier, réélu.

Asst-Trésorier—M. Alfred Bleau.

Médecins—MM. les Drs Fafard et Lambert, réélus.

Bibliothècaire—M. J. B. Leclère.

Commissaires-Ordonnateurs—M. Paul Gagnon (en chef), et MM. Louis Lafranchise et Napoléon Lemay.

Comité de Régie—Les Honorables MM. M. A. Girard, A. A. C. LaRivière et Jos Royal et MM. T. A. Bernier, F. Chénier, L. J. A. Lévêque, J. Turenne, F. Gingras et M. J. Charbonneau.

RETRAITES DU JUBILE.

La retraite du Jubilé est commencée. Le Rév. P. Lecomte, O. M. I., frère de M. J. Lecomte, M.P.P., venu de Montréal à cet effet, en fit l'ouverture dimanche dernier, après la grand'messe. Le Rév. P. Lecomte soutient la réputation de prédicateur qui l'avait précédé à Manitoba. Sa parole éloquente attire une foule compacte, avide d'entendre celui qui, depuis quinze ans, se dévoue au salut des âmes. Cette retraite qui se terminera dimanche prochain, devra produire de bons fruits dans la paroisse.

La retraite finira ici dimanche. Le même jour le Rév. Père en ouvrira une à St. Norbert laquelle durera une semaine, puis de là, il ira de semaine en semaine prêcher la retraite dans les paroisses de Sainte-Agathe, Saint-Charles, Saint-François Xavier, etc.

LE PACIFIQUE CANADIEN.

L'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien a eu lieu, mercredi dernier à Montréal, sous la présidence de Sir George Stephens. M. Chs Drinkwater remplissait les fonctions de secrétaire.

Il appert d'après le rapport du secrétaire que les profits nets de la compagnie pour l'année qui vient de finir sont de $825,266. Voici l'état comparatif des recettes:

	1884	1885
Passagers.	1,980,902 30	2,852,222 98
Fret......	3,410,865 39	4,881,865 58
Malles...	85,736 83	137,151 92
Express.	95,671 68	172,303 01
Chars salons et dortoirs........	43,492 60	73,523 55
Divers.............	134,352 47	249,426 08
Total...... ..	5,750,521 27	8,368,493 12
Dépenses...... ..	4,558,630 75	5,143,216 45
Profit net........	1,191,890 52	3,225,226 67

Matériaux de construction compris dans les recettes ci-dessus et chargé au prix courant:

1884	1885
$623,193 brûtes.	$716,418 brûtes

Au compte des terres comme suit:

Total, subventions en terres....		$25,000,000
Ventes au 31 décembre '85........	$3,757,682	
Moins les terres annulées...........	285,664	
		3,472,918
A être retenu par le gouvernement		21,527,982
D'après les nouveaux arrangements...... ..		6,793,315
		$14,734,667

Etat des obligations hypothécaires de la compagnie:

Total des obligations émises......		$25,000,000
Obligations déposées dans le gouvernement comme garantie en vertu du contrat sans intérêt................	$5,000,000	
Obligations retenues par le gouvernement en vertu de l'acte d'emprunt de 1884, sans intérêt................	8,996,000	
Obligations rachetées par la vente des terres et annulées depuis......	7,391,500	
		21,387,500
Balance des obligations courantes dans le public......		$3,612,500

Les nouveaux directeurs pour l'année courante sont: Sir George Stephen, président; M. Wm C Van Horne, vice-président; l'honorable Donald A. Smith, MM. Richard B. Angus, Edmund B. Osler, Sanford Fleming, C. E., C. M. G., H. S. Northcote, R. V. Martinsen, l'honorable W. L. Scott, M. George R. Harris, l'honorable Levi P. Morton, M. Richard J. Cross. Les deux derniers furent choisis en remplacement de MM. P. Grenfell et C. D. Rose, de Londres.

Législature Provinciale

Quatrième Session.—Cinquième Législature

Mardi, 11 mai.

Sur motion de M. Conklin, appuyé par M. Bell, il est ordonné, qu'il émane un ordre de la chambre pour la production des pièces justificatives et chèques suivants: toutes pièces justificatives pour les différents montants apparaissant comme payés comme suit sur la page 24; aussi les numéros 1235, 1265, 1719, 1808, 0246, 1381, 1227 et 1555 sur la page 25 des comptes publics de la province pour l'année 1884.

L'hon. M. Norquay propose, appuyé par l'hon. M. Wilson, que la chambre se forme en comité des subsides. Puis, l'hon. Premier Ministre dans un discours éloquent, montre ce qu'avait fait le gouvernement pour l'avancement et le bien-être du pays et de sa population. Le brillant orateur ne manqua pas de flétrir comme ils le méritent bien, les membres de l'opposition pour la lutte déloyale qu'ils ne cessent de faire au pouvoir.

L'hon. M. Norquay fut suivi par M. Greenway, chef de l'opposition, qui fit un très-long discours pour répéter ce que son parti n'a cessé de répéter sur tous les tons.

Le Lieutenant-Gouverneur transmet à l'Assemblée Législative les estimations de certaines sommes requises pour le service de la province pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1887, et recommande ces estimations à l'Assemblée Législative. Nous donnons ailleurs ces estimations in extenso.

La chambre se forme ensuite en comité général pour considérer le bill municipal; elle rapporte progrès, en reprend la considération à 7.30 p.m., puis s'ajourne après avoir adopté une dizaine de clauses.

Séance de jeudi, 13 mai.

Sur motion de l'hon. M. Norquay, appuyé par l'hon. M. LaRivière, il est ordonné qu'un bill concernant le règlement des réclamations de la province contre la Puissance, soit maintenent pris en considération pour la première fois.—Agréé.

Sur motion de l'hon. M. LaRivière, appuyé par l'hon. M. Brown, il est ordonné, qu'un bill intitulé: "Un Acte pour amender l'acte concernant le département de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé," soit maintenant pris en considération pour la première fois.—Agréé.

Et la chambre s'ajourne.

Séance de vendredi, 14 mai.

La chambre examine "l'Acte Electoral de Manitoba, 1886," en fait rapport avec certains amendements et il est ordonné que ce projet de loi passe en 3ième lecture lundi prochain.

Le bill concernant les écrits et les reçus constatant un louage d'effets étant amené pour la 3ième considération, il est ordonné que le dit ordre soit rayé et que le bill soit de nouveau renvoyé à un comité général avec instruction de biffer les clauses 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et de leur substituer les suivantes:

"1. Du moment de la passation du présent acte, les écrits et les reçus constatant un louage d'effets, consentis par un locataire, dans lesquels la condition du bail est telle que la possession de l'article est obtenue par le locataire, sans lui conférer aucun titre à la propriété du dit objet, ne seront valides, s'il s'agit d'objets manufacturés qu'en autant que lors de la passation du bail, les noms des manufacturiers ou un autre nom distinctif, est imprimé, peint, ou clairement marqué sur le dit objet, et aucun tel bail ne sera valide à moins qu'il ne soit par écrit et signé par la personne qui prend possession de l'objet.

"2. Tout manufacturier ou ses agents devra sur demande fournir les renseignements demandés concernant la balance due sur les objets manufacturés et les termes de paiement de telle balance; et au cas de refus ou de négligence de donner tel renseignement, le manufacturier ou son agent ainsi en défaut sera passible d'une amende de pas moins que dix piastres et de pas plus que cinquante piastres sur conviction devant aucun juge de paix."

La chambre se forme en comité et après avoir siégé quelque temps, fait rapport que le comité a amendé le bill.

Et la chambre s'ajourne.

Séance de lundi, 17 mai.

Sur motion de l'hon. M. Norquay, appuyé par l'hon. M. LaRivière, il est résolu: Qu'attendu que l'amélioration de la navigation de la Rivière Blanche, ou Westbourne, est d'une très-grande importance, non-seulement pour les colons de cette partie de la province, mais pour toute la province de Manitoba et le Nord-Ouest en général;

Et, Attendu que la dite rivière, étant navigable, se trouve sous le contrôle du gouvernement de la Puissance;

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le priant d'ordonner qu'une somme soit placée dans les estimations supplémentaires, afin d'améliorer la navigation de la dite rivière Westbourne qui se trouve située à la traverse du chemin de fer.

Sur motion de l'hon. M. Norquay, appuyé par l'hon. M. LaRivière,

Résolu, qu'attendu que la construction et l'achèvement, à une période rapprochée, du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson sont des questions d'une grande importance pour la province;

Et attendu qu'en 1885 cette législature a décidé que lors de l'achèvement du dit chemin de fer, depuis les rives de la Baie d'Hudson jusqu'à un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, dans les limites de la province de Manitoba, la province donnerait à la dite compagnie de chemin de fer et de vapeurs, un million de piastres en débentures de cette province portant intérêt au taux de quatre pour cent par année; et nonobstant que le dit offre ait été dans le statut de la province pendant l'espace d'une année, les négociations relatives à ce chemin ne sont pas encore parvenues à un résultat qui puisse donner au peuple de cette province aucune certitude que les travaux seront commencés dans les délais prescrits par l'acte ci-dessus mentionné;

Et attendu que la législature, pendant la session actuelle appréciant de toute sa valeur l'importance de cette grande entreprise et attendu qu'elle désire accorder aux promoteurs toutes les facilités possibles de faire des arrangements satisfaisants pour commencer les travaux et afin de ne pas mettre le projet en péril en limitant l'époque du commencement des travaux, fixée par l'acte plus haut cité de manière à prolonger le délai fixé pour le commencement des travaux et l'achèvement du chemin d'une année respectivement.

Et attendu que cette chambre désire aider et assister la dite entreprise par tous les moyens de son pouvoir sans préjudicier aux intérêts de la province

A ces causes, qu'il soit résolu qu'un comité spécial composé des hons. MM. Norquay, Brown et LaRivière, et de MM. Greenway, Harrison, Leacock, Conklin et Woodworth, soit nommé avec pouvoir de faire quérir personnes et papiers et de faire rapport à cette chambre de toute suggestion ou information de nature à promouvoir la construction et l'achèvement de la dite entreprise à une période rapprochée, qu'ils pourront recevoir.

Sur motion de l'hon. M. Norquay, appuyé par l'hon. M. LaRivière, il est ordonné qu'un bill pour diviser la province en districts électoraux soit pris en considération pour la première fois, et le bill est en conséquence pris en considération pour la première fois, et il est ordonné, qu'il soit pris en considération pour la deuxième fois, mardi prochain.

L'hon. M. Wilson présente à la chambre rapport à une adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en date du 13 avril 1886, donnant:

1. Un état détaillé des terrains transmis au gouvernement de la province par le gouvernement de la Puissance du Canada, en conformité des arrangements pris relativement aux terrains marécageux, conformément à l'ordre en Conseil du Conseil Privé, passé le ou vers le 8 avril 1880;

2. Etat détaillé de toutes ventes de terrains améliorés, noms des acheteurs, prix payés par acre, et termes de la vente;

3. Etat de tous paiements reçus en à compte des dites ventes, et la date de ces paiements;

4. Etat de toutes les ventes qui ont été cancellées;

5. Copie de toute correspondance entre aucun des membres du gouvernement et aucun acheteur des dits terrains.

Et alors la chambre s'ajourne.

PERSONNEL.

M. l'Abbé D. Graton qui est arrivé ces jours derniers a laissé Saint-Boniface ce matin pour se rendre à Rigina où il doit exercer son ministère. Nous souhaitons force et courage au jeune missionnaire.

MM. Laurent, Martin et Wallbank, de Montréal, sont à Winnipeg pour règler l'affaire d'assurance de $60,000 que la Cie du Pacifique réclame pour l'incendie de la station de Winnipeg.

Sa Grandeur, Mgr Taché, qui, en compagnie du Rév. Père Maisonneuve, était partie pour aller visiter les differentes missions de la vallée et du district, de Qu'Appelle, est revenue vendredi soir, après un voyage de dix jours.

Mgr l'Archevêque dit que les sauvages, à part la quantité ordinaire de patates qu'ils ont coutume de semer, ont aussi confié à la terre une quarantaine du minots de grains chacun, lequel est déjà levé et présente la plus belle apparence.

A Broadview, Sa Grandeur a eu la visite de Oujoup, le Chef de la tribu qui est sur le réserve du Lac Croche. Ce Sauvage est très intelligent, nous est-il dit, il parle très-bien le cris et le sauteux et peut aussi converser en francais, en anglais, en sioux et en assiniboine.

Si la récolte est bonne là-bas, il est certain qu'il n'y aura par de mécontentement parmi les Sauvages.

La Révérende Mère Saint-Hélène, supérieure des Sœurs du Bon Pasteur, et sœur de l'hon. A. A. C. LaRivière, a laissé Montréal le 4 courant pour aller assister au chapitre décennal de son ordre à Angers, France.

Le Rév. Père Marcoux a quitté Saint-Boniface avant-hier pour aller reprendre ses travaux de missionnaire au Lac des Bois.

Nous regrettons d'apprendre que Madame Louis Riel est très dangereusement malade à Saint-Vital; Les derniers sacrements lui ont été administrés.

M. Jos Lecomte, M.P.P. pour Cartier, a actuellement la visite d'un de ses oncles, M. F. X. Fortin, de Saint-Sebastien, Qué., et de trois de ses frères, le Rev. Père Lecomte l'éloquent prédicateur de la retraite du jubilé, de Montréal, M. Pierre Lecomte de Saint-Sébastien et M George Lecomte de Silver City et ci-devant de Saint-Boniface.

CHOSES ET AUTRES.

—Paul de la Neuville, le pseudo agent du crédit foncier de France, à Montréal, a été condamné à comparaître en cour du banc de la reine, pour obtention d'argent sons de faux prétextes.

—Il résulte des chiffres publiés qu'il y a en Suisse 95,262 personnes de nationalité allemande; en Autriche-Hongrie, 98,510 en Italie, 5,221; en Suède, 653; dans le Finlande, 628; en Bosnie, 698; en Grèce, 414; dans le Chili, 4,033; en Egypte, 873; en France, 81 988; dans les Pays-Bas, 42,062; dans la Grande-Bretagne, 40,371; en Belgique, 34,196; dans le Danemark, 33,158; en Norvège, 1,471; en Espagne, 952; en Russie, 394.296; dans les Etats Unis d'Amérique du Nord, 1,966,742; dans le Queensland, 11,638; dans l'Australie du Sud, 8,798; dans l'Etat de Victoria, 8,571; dans la Nouvelle-Galles du Sud, 7,521; dans la République Argentine, 4,997; dans la Nouvelle-Zélande, 4,819; en Algérie, 4,201; dans l'Uruguay, 2,225; dans le Pérou, 898; dans la Tasmanie, 782; dans l'Etat du Guatemala, 221.

On arrive ainsi à près de trois millions d'Allemands établis à l'étranger.

—Les dernières nouvelles reçues de Saint-Vincent de Paul nous apprennent que M le Préfet Laviolette continue de prendre du mieux.

—Le rapport des opérations de la banque de Montréal pour l'année expirée le 30 avril 1886 vient d'être publié.

Les profits de l'année expirée le 30 avril dernier, déduction faite des frais d'administration et de la provision pour les dettes mauvaises ou douteuses, sont de $1,393,116 88.

Les profits de la banque pour l'année qui vient de se terminer ont été de $72,860 plus élevés que ceux de l'année dernière.

—Le *Journal des Débats* parle d'une attaque possible de la part de l'Allemagne contre la France

—Le gouvernement anglais a expédié une quantité considérable de munitions de guerre à Dublin comme s'il appréhendait des troubles.

—La Chambre des Communes en Angleterre a repoussé par une majorité considérable, le projet de loi pour abolir la peine de mort.

—Le moine Galeote, l'assassin de l'évêque de Madrid, a écrit au nonce du Pape une lettre où il exprime son repentir de son crime. Il a été poussé, dit-il, par la misère et l'orgueil, et il implore le pardon du Pape.

—A propos des grèves actuelles, il nous a paru intéressant de rechercher à quelle époque avait eu lieu la première grève.

C'est en 1779 que pour la première fois tout un corps de métier s'entendit pour cesser son travail. Cette année-là les cochers de fiacre de Paris, mécontents de ce qu'une nouvelle entreprise de voitures eût été autorisée de leur faire concurrence, refusèrent de marcher. Un certain nombre de cochers de fiacre, armés de leurs fouets, se rendirent à Choisy ou se trouvait la cour et, ayant obtenu une audience, ils se plaignirent au roi des nouveaux cochers qui empiétaient sur leurs droits.

Le roi promit de leur faire rendre justice, mais il les prévint en même temps qu'ils seraient tous punis pour avoir interrompu leur service et causé ainsi un préjudice au public.

NAISSANCES.

A Saint-Joachim de la Broquerie, le 2 courant, Madame Hormisdas Dupont, une fille.

A Saint-Joachim de la Broquerie, le 5 courant, Madame François Xavier Normandeau, une fille.

Au Lac-des-Chênes, le 3 courant, Madame L. Duchène, une fille.



ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MANITOBA.

Avis est par les présentes donné qu'il y aura assemblée générale de l'Association, Dimanche le 23 Mai courant, à 2 heures P.M., dans la Salle du Conseil de Ville, afin de procéder à la formation des différents comités pour l'année courante.

Daté en la Ville de Saint-Boniface, ce vingtième jour de Mai 1886.

EDMOND TRUDEL,
Secrétaire A. St-J.-B. de M.



STATUTS DE LA PROVINCE DE MANITOBA.

ACTE DES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS.

Les demandes suivantes pour la vente de liqueurs dans la province de Manitoba, ont été reçues:—

J. P. Woodley, hôtel, Emerson.
J. W. Knittel, hôtel, Boissevain.

R. LATOUCHE TUPPER,
Secrétaire du bureau des commissaires de licences.

Winnipeg, 15 mai 1886.

2ins. 20, 5, 86.

Affaires Municipales.

Procès-verbal de la 13ème séance du quatrième conseil de la ville de Saint-Boniface, était un ajournement de la 10 ème séance régulière, tenue jeudi, le 13 mai 1886.

Présents son honneur le Maire au fauteuil et MM. les Cons. Beaudry, Cassin Cloutier, Levrault, Marcoux, Pélissier et Turenne.

Les comptes suivants sont présentés ; Turner & Bleau, $20.03 R. Péloquin, $2,00 ; F. Gentès & Cie, $8.75 ; N.W-n Coal Co. $7.50 ; A. Adolphe, $2.00 ; J. Gagnier, $1.00 ; C. Courtney, $5.00 ; J. Buron, $3.-75 ; C. Laliberté, $2,25.

Lecture d'une lettre de M. le Juge Prud'homme demandant un égoût en face de sa résidence.

M. le Cons. Pélissier présente le 5ème rapport du Comité de Police et de Feu recommandant les comptes suivants : —The Waterous Engine Works, $2.00 ; R. Harrison, $4.00 ; E. Nadeau, $2.00 ; Davis & Cie.,$45.00 réduit à $31.15 ; J. Letendre, $1.75 et J. Buron $5.00.

Le comité recommande aussi que la citerne de la rue La Vérendrye soit reparée.

Proposé par M. le Cons. Pélissier, appuyé par M. le Cons. Marcoux, que ce rapport soit confirmé.

Proposé en amendement par M. le Cons. Turenne, appuyé par M. le Cons. Levrault que le Surintendant des Travaux Publics reçoive instruction de faire rapport de l'état de la citerne de la rue La Vérendrye et du coût probable de réparation.

L'amendement est adopté et le rapport amendé.

M. le Cons. Pélissier attire l'attention du Conseil, et en particulier celle du Comité de Santé, sur le fait, que plusieurs personnes tiennent leurs abatoirs dans les limites de la ville.

Proposé par M. le Cons. Pélissier, appuyé par M. le Cons. Marcoux, que M. E. Chamberland soit nommé constable spécial et que M. C. Courtney soit sespendu dans ses fonctions.—Agréé.

Proposé par M. le Cons. Beaudry, appuyé par M. le Cons. Cloutier, qu'une élection pour le Quartier No 4. ait lieu de suite et que le secrétaire trésorier reçoive instruction de donner les avis et exécuter les procédés nécessaires.—Agréé.

Proposé par M. le Cons. Marcoux, appuyé par M. le Cons. Levrault que le rapport du Surintendant des Travaux Publics soit adopté et que les travaux y mentionnés soient exécutés.

Proposé en amendement par M. le Cons Turenne, appuyé par M. le Cons. Cloutier, qu'un égoût sur le côté ouest de l'avenue de Meuron soit maintenant pratiqué, et que les autres travaux mentionnés au dit rapport soit différes jusqu'à la révision finale du rôle d'évaluation.

Vote sur l'amendement :— Pour : MM. les Cons. Beaudry, Cassin, Cloutier et Turrenne.

Contre :—MM. les Cons. Marcoux Levrault et Pélissier.

L'amendement est déclaré adopté et la motion princepale perdue sur la même division.

Proposé par M. le Cons. Pélissier, appuyé par M. le Cons. Marcoux, que le règlement (No. 61) pour confirmer la nomination des employés et définir leur devoirs, soit lu une seconde fois.—Agréé.

Le conseil se forme en comité général, les procédés réguliers du conseil sont poursuivis et M. le Cons. Turenne fait rapport que le comité général a adopté le dit règlement avec certains amendements.

Proposé par M. le Cons. Pélissier, appué par M. le Cons Marcoux que le rapport du comité soit adopté.

Proposé en amendement par M. le Cons. Turenne, appuyé par M. le Cons. Cassin, que le conseil se forme de nouveau en comité général avec instruction d'amender le dit règlement No. 61 tel que rapporté en comité en substituant les mots " quatre cents" aux mots " cinq cents cinquante" dans les clauses 5.

Cette clause a rapport au salaire du chef de police et de feu.

Proposé par M. le Cons. Pélissier, appuyé par M. le Cons. Marcoux, que la séance s'ajourne à lundi prochain.

Et la séance est ajournée.

Lundi, 17 mai 1886.

Son honneur le Maire au fauteuil. Tous les conseillers sont présents à l'exception de M. Beaudry.

Cette séance fut de très courte durée. La discussion du règlement No. 6, n'ayant pas été amenée.

M. le Sécretaire-trésorier reçoit instruction de tenir une élection, le 1er juin prochin dans le quartier No. 4 pour remplacer M Thomas dont la démission a été acceptée.

MUNICIPALITÉ DE MONTCALM.

AVIS PUBLIC.

La Cour de Révision pour la Révision Finale du Rôle d'Evaluation de 1886, siégera à la Salle du Conseil, à Gauthier, LUNDI LE 7 JUIN PROCHAIN, à 10 heures de l'avant-midi, au lieu de Mardi le 25 mai prochain comme ci-devant annoncé.

F. X. DAVID.

Greffier de la Municipalité de Montcalm.

Gauthier 3 mai 1886.

2ins.13.5.86.

Chronique Locale.

—Lundi, fête de la Reine.

—La nomination pour l'élection d'un conseiller pour le quartier No. 4 de la ville doit se faire le 1er juin.

—Le nouvel asile des aliénés à Selkirk, sera ouvert le 25 de ce mois.

—La maison de M. J. E. Cyr, M.P.P., est maintenant occupée par M. D. Miller, gérant de la Banque des Marchands.

—Ce qui restait de murs de l'ancienne station du Pacifique à Winnipeg, est tombé avant hier pendant l'orage que nous avons eu.

MM. Turner & Bleau viennent de recevoir un char de vaisselle de Toronto. C'est le temps d'aller lui faire une visite.

—Les maisons à louer dans Saint Boniface sont très rares depuis quelque temps surtout que plusieurs familles ont laissé Winnipeg pour venir demeurer de ce côté-ci.

—Perdu, vendredi ou samedi dernier, un chapelet en nacre de perle et monté en argent. Prière à qui aurait pu le retrouver, de le rapporter à ce bureau.

—Il y aura assemblée de l'Association Saint-Jean-Baptiste. dimanche à 2 00 heures p.m. pour procéder à la formation des differents comités.

—Samedi dernier, une bien touchante cérémonie avait lieu à l'Académie Sainte-Marie, Winnipeg, à l'occasion de la première communion. Plusieurs élèves avaient le bonheur de s'approcher pour la première fois de la Sainte Table.

Chronique de la Province.

Lorette

18 mai—Le 16 courant, l'Association Saint-Jean-Baptiste de notre paroisse, s'est réunie à la maison d'école de Lorette Centre pour l'élection des officiers pour l'année courante, et le résultat a été comme suit :

Chapelain—M. l'abbé J. Dufresne.

Président—M. Elzéar Lagimodière, réélu.

1er Vice-président—M. Simon Savoie, réélu.

2ème Vice-président—M. Wilbrod Prince, réélu.

Secrétaire—M. L. E. Martel, réélu.

Assistant Secrétaire—M. Napoléon Prince.

Trésorier—M. Jos Richard, réélu.

Commissaires-ordonnateurs—MM. Agénor Dubuc et Wm Lagimodière.

Comité de Régie—MM. Séraphin Mirault, Octave Prince, Colin Mc. Dougall, Jos Huppé, Raymond Johnson, Edmond Prince, Edouard Landry, Rémi Manaigre, Jos J Lagimodière, Michel Lagimodière, Alcide Gendron, Jean Huppé, Etienne Grégoire, Hector Manaigre. Elie Dupuis, Alfred Bérard, J. B. Savoie et Jos Landry.

—Le 12, la fête des arbres a été chômée avec beaucoup d'entrain ; au delà de deux cents érables ont été plantées près de l'église, et un grand nombre des citoyens en ont aussi plantés sur leurs propriétés.

Lac-des-Chênes.

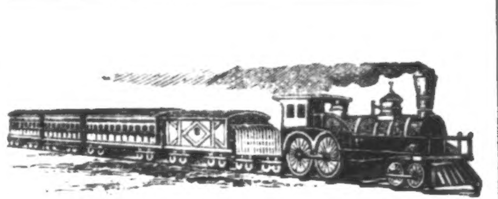
17 mai—La belle journée que nous avons eue le 12 courant, nous a permis de chômer la fête des arbres. Une quantité d'arbres ont été plantés par entr'autres personnes, M. H. Lebourdais, M. A. Charland et M. A. Hubert.

—Nous avons salué avec plaisir l'arrivée ici de M Nazaire Carpentier avec sa famille. Il est arrivé de Montréal, et demeure en ce moment avec son frère, étant décidé de s'établir ici. Il trouve la place très belle et le terrain très riche ; sous ces conditions, il ne peut qu'encourager ses compatriotes de la province de Québec, ayant l'intention de venir au Manitoba, à venir habiter cette région fertile et avantageuse sous tous rapports.

—Dimanche dernier, plusieurs personnes allèrent faire un tour de promenade dans la prairie. Elles étaient à se reposer sous l'ombrage et causaient gaiement, quand tout-à-coup elles s'apercoivent qu'une multitude innombrable de reptiles les entouraient. Comme on peut bien le croire, ce fut un sauve qui peut général. M. W. Smith fut tellement saisi de frayeur que ses forces l'abandonnèrent et il s'affaissa sur le sol. Heureusement qu'il ne lui arriva aucun mal ; ses amis, faisant acte de bravoure, allèrent le chercher à travers les reptiles si nombreux qu'ils furent obligés de les écraser pour arriver jusqu'à lui. Ces reptiles sont des couleuvres mesurant de 2½ à 3 pieds de long. Elles sont de toute grosseur et se tiennent entrelacées, formant des boules ayant de 5 à 6 pouces de diamètre. Elles se déroulent et se séparent aussitôt qu'elles entendent du bruit, et se cachent dans des trous pratiqués dans le roc. Elles ne sont nullement dangereuses.

Ces reptiles couvraient à peu près six arpents en superficie.

Ceux qui seraient porter à douter de la vérité de ce que je viens de rapporter, pourraient venir s'ils le désiraient visiter l'endroit en question ; nous les y conduirons.



LES ESTIMATIONS.

Telles que présentées par l'hon. Trésorier Provincial, en Chambre, la semaine dernière, pour l'année fiscale finissant le 30 Juin 1887.

DETAILS DES DEPENSES.

LÉGISLATION.

DÉPUTÉS.

Indemnité	$18,600 00		
Frais de route	475 00		
		$19,075 00	

SALAIRES.

Orateur	$1,000 00		
Greffier de la Chambre	800 00		
Assistant greffier de la Chambre	100 00		
Greffier en loi	500 00		
Clercs sessionnels	1,200 00		
Sergent d'armes	300 00		
Assistant sergent d'armes	100 00		
Messagers	400 00		
Pages	100 00		
		4,500 00	

DÉPENSES.

Papeterie	$1,000 00		
Frais de poste et télégraphie	350 00		
Meubles et fournitures	200 00		
Dépenses incidentes	200 00		
Impression des Statuts, anglais et français	8,600 00		
Impression des Journaux	1,900 00		
" des Votes et Délibérations	1,250 00		
Impression des Ordres du Jour	450 00		
Impression des Bills Publics et Privés	2,700 00		
Impression des documents de la session et rapports des départements	6,000 00		
Traduction	1,800 00		
Annonce. Avis de Bills Privés	1,250 00		
Dépenses imprévues	500 00		
		26,250 00	

BUREAU DE L'AUDITEUR, SALAIRES.

Auditeur Provincial	$1,800 00		
Assistant auditeur	1,000 00		
		2,800 00	

BUREAU DE L'AUDITEUR, DÉPENSES.

Impression	$135 00		
Papeterie	50 00		
Livres	65 00		
Dépenses incidentes	50 00		
		300 00	

BIBLIOTHÈQUE.

Bibliothécaire	$1,000 00		
Assistant bibliothécaire	720 00		
Magasins, revues et journaux	700 00		
Livres	500 00		
Reliure	200 00		
Impression et papeterie	75 00		
Fret et frais d'express	50 00		
Dépenses imprévues	55 00		
		3,300 00	
			$56,225 00

CONSEIL EXÉCUTIF.

SALAIRES.

Président	$1,000 00		
Greffier	1,200 00		
Secrétaire privé	1,200 00		
Greffier des archives	900 00		
		4,300 00	

DÉPENSES.

Impression et papeterie	$300 00		
Meubles	50 00		
Frais de poste	50 00		
Télégraphie	100 00		
Dépenses imprévues	100 00		
		600 00	

ELECTIONS.

Officiers Rapporteurs	$8,000 00		
Enumérateurs	3,000 00		
Boites de Scrutin et Bulletins	1,000 00		
		$12 000 00	
			$16,900 00

DÉPARTEMENT DU TRESOR.

SALAIRES.

Trésorier Provincial	$3,000 00		
Sous-Trésorier Provincial	2,000 00		
Comptable	1,800 00		
Secrétaire Correspondant	1,100 00		
Messager	540 00		
		8,440 00	

DÉPENSES.

Impression et Papeterie	$500 00		
Frais de poste et dépenses incidentes	350 00		
Télégraphie et Téléphone	350 00		
Meubles et Fournitures	50 00		
		1,250 00	

DÉPENSES.

Intérêt	$4,000 00		
Montants remboursés	3,000 00		
Dépenses imprévues	3,000 00		
		10,000 00	

OCTROIS.

Association de Tir de Manitoba	$250 00		
Société Historique et Scientifique	250 00		
		$ 500 00	
			$20,190 00

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL.

SALAIRES.

Secrétaire Provincial	$3,000 00		
Sous-Secrétaire Provincial	2,000 00		
Secrétaire-correspondant	1,100 00		
Secrétaire des Archives	900 00		
Commis de la Papeterie	850 00		
Imprimeur de la Reine	500 00		
Messager	300 00		
		$8,650 00	

DÉPENSES.

Impression et Papeterie	350 00		
Frais de Poste et Télégraphie	250 00		
Dépenses incidentes	250 00		
Dépenses général et emballage de la Papeteries	350 00		
		$1,200 00	
Gazette de Manitoba		3,500 00	

OCTROIS

Education	$65,000 00		
Université de Manitoba	1,000 00		
		$66,000 00	
			$79,350 00

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, STATISTIQUES ET DE LA SANTÉ.

SALAIRES.

Ministre	$3,000 00		
Sous-Ministre	2,000 00		
Commis en chef et comptable	1,200 00		
Secrétaire de l'Agriculture, (montant à être remboursé par le Gouvernement de la Puissance)	1,100 00		
Sténographe	1,000 00		
Commis	400 00		
Messager	300 00		
		$9,000 00	

FRAIS GÉNÉRAUX.

Impression et Papeterie	$1,000 00		
Frais de Poste	250 00		
Télégraphie et Téléphone	400 00		
Dépenses incidentes	250 00		
Imprévues	200 00		
		$2,100 00	

AGRICULTURE.

Bureau de l'Agriculture	$2,500 00		
Exposition Provinciale	5,000 00		
Sociétés d'agriculture des divisions électorales	6,000 00		
Autres sociétés d'agriculture	300 00		
Statistiques agricoles, (montant à être remboursé par le gouvernement de la Puissance)	1,400 00		
Destruction des mauvaises herbes	2,250 00		
Musée, (voté de nouveau, montant qui n'a pas été dépensé en 1885-86)	1,000 00		
Maladies des animaux	5,000 00		
Service météréologique	400 00		
Instruction concernant les laiteries, (voté de nouveau, montant qui n'a pas été dépensé en 1885-86)	2,500 00		
		26,350 00	

STATISTIQUES.

Enregistrement des statistiques vitales	$750 00		
Registres des anciennes églises	250 00		
		1,000 00	

SANTÉ PUBLIQUE.

Hôpitaux	$11,879 13		
Administration de la santé	1,500 00		
		13,379 00	

DIVERS.

Protection du gibier	$400 00		
Administration des licences de mariage	400 00		
Immigration	2,500 00		
Remboursé (montant déposé par la société d'agriculture du comté de Selkirk et détenu en fidéi-commis)	616 63		
		3,916 63	
			$55,745 76

(*A suivre sur la Quatrième Page.*)

DÉPARTEMENT DU PROCUREUR-GÉNÉRAL.

DÉPARTEMENT

Procureur-Général	$3,000 00		
Sous-Procureur-Général	2,000 00		
Secrétaire et sténographe	1,100 00		
Comptable et commis	1,000 00		
Messager	300 00		
dépenses Contingentes	$150 00		
Téléphone et Télégraphe	150 00		
Papeterie	250 00		
Frais de Poste et d'Express	140 00		
		$8,100 00	

INSPECTIONS.

Inspecteur des Bureaux Publics	$1,500 00		
Inspecteur des Prisons et des Asiles	300 00		
Frais de voyage	400 00		
Papeterie et dépenses incidentes	20 00		
		$2,220 00	

BUREAU DES TITRES DE TERRAINS.

Régistraire	$2,500 00		
Examinateur de Titre	1,700 00		
Comptable	1,200 00		
Secrétaire et dessinateur	1.000 00		
Papeterie et impressions	300 00		
Frais de Poste et Express	50 00		
Téléphone et télégraphe	50 00		
Dépenses Imprévues	100 00		
		$6.900 00	

COMMISSION DES LICENCES.

Inspecteur en Chef	$1,200 00		
Inspecteurs de District	1,000 00		
Impression et Papeterie	200 00		
Frais de Poste et dépenses incidentes	100 00		
		$2,500 00	
			$19,720 00

MAINTIEN DES ALIÉNÉS

ASILE DE MANITOBA.

Surintendant Médical	$1,500 00		
Econome	1,000 00		
Matrone	420 00		
Gardiens	3,250 00		
Gardiennes	1,020 00		
Remèdes et médecines	250 00		
Subsistance	7,800 00		
Réparations	200 00		
Vêtements	1,000 00		
Literie	400 00		
Combustible	2,000 00		
Eclairage	250 00		
Meubles et fournitures	600 00		
Buanderie et lavage	250 00		
Dépenses contingentes	300 00		
Etables, dépenses	500 00		
Téléphone et télégraphe	60 00		
Papeterie, impression et frais de poste	200 00		
		$21,000 00	

FOUS DANGEREUX.

Honoraires des constables	$ 50 00		
Subsistance en prison	100 00		
Transport à l'asile	300 00		
Examens	200 00		
		650 00	
			$21,650 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

BANC DE LA REINE.

Maître et arbitre	$2,000 00		
Protonotaire et greffier de la Couronne et des plaidoyers	2,000 00		
Régistraire et greffier des records et des brefs	1,600 00		
Assistant protonotaire et assistant greffier des records et des brefs	1,500 00		
Comptable et secrétaire	1,200 00		
Deux assistants greffiers de la couronne et des plaidoyers	2,000 00		
Trois clercs en droit commun	2,400 00		
Commis du bureau de l'équité	720 00		
Crieur et interprète	600 00		
Impression de formules	100 00		
Papeterie et dépenses incidentes	350 00		
Sténographe de la cour	1,000 00		
		15,470 00	

COUR DE VÉRIFICATION.

Régistraire pour la Province et greffier du D. J. E. et distributeur de timbres	$1,800 00		
Papeterie, impressions et dépenses incidentes	50 00		
		1,850 00	

COURS DE COMTÉ.

Greffier de la Cour du Comté de Selkirk	$1,200 00		
Assistant	600 00		
Impression et Papeterie	300 00		
Frais de Poste et dépenses incidentes	60 00		
		$2,160 00	

COURTS DE POLICE.

Magistrat de Police à Winnipeg	600 00		
Magistrat de Police à Portage-la-Prairie	250 00		
Magistrat de Police à St. Andrews	250 00		
Greffier de la Cour de Police à Winnipeg	900 00		
Papeterie et dépenses incidentes	50 00		
		$2,050 00	

POLICE PROVINCIALE.

Chef de la Police Provinciale	$1,800 00		
Deux constables à Winnipeg	1,800 00		
Dépenses Spéciales	300 00		
Frais de Poste, Télégraphie et Téléphone	100 00		
Voyages et Voitures	150 00		
		$4,150 00	

DIVERS.

Honoraires des Constables	$1,000 00		
Honoraires du Shérif	1,000 00		
Jurés et Jurys	6,000 00		
Officiers de la Prison	8,500 00		
Entretien de la Prison	10,000 00		
Entretien du Palais de Justice	10,000 00		
Témoins de la Couronne	2,000 00		
Imprévues	1,000 00		
Causes de la Couronne et poursuites	600 00		
Enquêtes des Coroners	400 00		
		$40,500 00	
			$66,180 00

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

SALAIRES.

Ministre	$3,000 00	
Sous-Ministre	2,000 00	
Secrétaire	1,200 00	
Comptable	1,200 00	
Commis	750 00	
Messager	300 00	
		8,450 00

DÉPENSES.

Impression	$150 00	
Papeterie, instruments de dessin, etc	300 00	
Frais de poste	125 00	
Souscriptions aux journaux	50 00	
Dépenses incidentes	150 00	
Télégraphe	150 00	
Téléphone	90 00	
		1,015 00

ENTRETIEN DES BATISSES DES DÉPARTEMENTS ET DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Eeau	$650 00	
Eclairage	1,000 00	
Chauffage	2,800 00	
Etables	350 00	
Assurance	350 00	
Téléphone	45 00	
Dépenses incidentes et imprévues	1,000 00	
		6,195 00

BUREAUX DE LA RUE LOMBARD, ENTRETIEN.

Eeau	$ 50 00	
Eclairage	25 00	
Chauffage	250 00	
Dépenses incidentes	50 00	
Assurance	100 00	
Messager et gardien	420 00	
		895 00

ENTRETIEN DES BUREAUX DE L'ÉDUCATION ET DES TITRES DES TERRAINS.

Eau	$250 00	
Eclairage	25 00	
Chauffage	500 00	
Dépenses incidentes	50 00	
Ingénieur et gardien	600 00	
Assurance	200 00	
Assurance des bouilloires, etc	20 00	
		1,645 00

ENTRETIEN DU PALAIS DE JUSTICE ET DE LA PRISON.

Districts Judiciaires E. C. & O.		$10,000 00

ENTRETIEN DE L'ASILE.

Eau et Glace	$100 00	
Eclairage	100 00	
Chauffage	1,500 00	
Dépenses Incidentes et Réparations, &c	500 00	
Ingénieur et Gardien	720 00	
Assistant Ingénieur	600 00	
Assurance de la bâtisse	250 00	
Assurance des bouilloires	50 00	
		$3,820 00

HOTEL DU GOUVERNEMENT

Secrétaire Privé	$600 00	
Jardinier	600 00	
Ingénieur et Gardien	500 00	
Messager	400 00	
Meubles et réparations &c	400 00	
Chauffage	900 00	
Eclairage	500 00	
Eau et glace	300 00	
Impression et annonces	75 00	
Papeterie frais de poste et télégraphie	250 00	
Dépenses incidentes, graines et plants	200 00	
Téléphone	45 00	
Assurance	200 00	
Terrains, Erection et réparation de bâtisses, plant d'arbres &c.	250 00	
		$5,220 00

MESSAGERS ET EMPLOYÉS DIVERS.

Messager en chef	$700 00	
Assistant Messager	600 00	
Homme de cour	600 00	
Ingénieur et gardien	750 00	
Chauffeur de jour, et aide général	540 00	
Chauffeur de nuit et jardinier en été	600 00	
Femme de charge	360 00	
Contre-maître des charpentiers	750 00	
		$4,900 00

REVENU.

Subsides du Gouvernement de la Puissance	$455,359 81
Subsides du Gouvernement Statistiques Agricoles 85'	2,500 00
Amendes	2,000 00
Droits	500 00
Gazette de Manitoba	4,500 00
Timbres de loi	25,000 00
Bills Privés	800 00
Licences pour la vente des liqueurs	16,000 00
Propriété de l'ancien Palais de Justice	10,500 00
Bureau Judiciaire du Centre	7,210 00
Intérêt	2,500 00
Total	$526,869 81
Dépenses totales	461,350 76
Excédant	$65,519 05